



CONSEIL CONSULAIRE POUR LA PROTECTION ET L'ACTION SOCIALE (ASSISES SOCIALES AFE)

9 septembre 2025 à 14h00

Consulat général de France à Annaba et Constantine, 1 rue Gouta Sebti, 23000 ANNABA

Intervenants :

M. Nourdin KHATAL
Mme Amel LAFI
M. Nacime BOUAÏTA
M. Ali RAHMOUNI
M. Kevin BOUDJEMLINE

Membres du Conseil consulaire :

M. BOUTALEB Abdelghani, conseiller des Français de l'étranger, président du conseil consulaire
M. HASNAOUI Fwad, conseiller des Français de l'étranger
M. MELE Sabri, conseiller des Français de l'étranger, Conseiller à l'AFE
M. Karim BENAHMED, président de l'Association Française de Bienfaisance d'Annaba (AFBA)
M. Jamel HACENE-CHERKASKI, Président de l'ADFE section Annaba
M. Fayçal BENMATTI, représentant de l'UFE de Constantine
M. Mohamed SEDRATI Médecin conseil du Poste
Mme Sabrina OULED MERIEM Médecin conseil du Poste
Mme Amel Nardjess NAMOUS Médecin conseil du Poste
M. Abdelhakim MESTIRI président de l'UFE-Annaba
Mme Samia FRIDJAT, APE LIAD-Annaba
M. Smaïn ABDELADIM, APE, LIAD-Annaba

LIAD-Annaba

Mme Rim OTHMANI, directrice
M. Tarek BACHA, enseignant

Consulat général de France à Annaba et Constantine :

M. François PUGEAUT, Consul général
Mme Fabienne MENOUAR, Consul adjoint
M. Thomas RIQUOIR, chargé des Affaires Sociales

À la demande du Gouvernement, l'Assemblée des Français de l'Étranger (AFE) organise, de mars à octobre 2025, **les Assises de la Protection Sociale des Français de l'Étranger**. Cette initiative vise à engager une réflexion collective et participative sur l'avenir des dispositifs de protection sociale destinés aux trois millions de Français résidant à l'étranger, hors de France.

Le Ministre délégué chargé du Commerce extérieur et des Français de l'Étranger, Laurent Saint-Martin a mandaté l'Assemblée des Français de l'Etranger pour l'organisation des Assises de la protection sociale des Français de l'Etranger qui s'articuleront autour de trois thématiques principales :

- Les aides à la scolarité (Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger et accompagnement des élèves en situation de handicap) ;
- Les aides sociales directes et indirectes : le soutien aux Organismes Locaux d'Entraide et de Solidarité (OLES) ;
- L'avenir de la Caisse des Français de l'Étranger.

Ces assises permettront de recueillir les témoignages, les besoins et les propositions des publics concernés, associations, élus et experts, afin de formuler des recommandations concrètes pour améliorer les dispositifs existants.

L'objet de ce Conseil Consulaire est donc de discuter des pistes d'amélioration des dispositifs d'aide afin de formuler des conseils et recommandations dans le cadre d'une remise à plat des dispositifs pour plus d'efficacité et d'équité dans un contexte de restriction budgétaire.

Il est à rappeler en préambule que « l'accompagnement et protection sociale de nos compatriotes établis hors de France (...) n'a pas d'équivalent dans le monde » (M. Laurent Saint-Martin, Ministre délégué chargé du Commerce extérieur et des français de l'Etranger).

Il en découle que ces aides ne sont pas génératrices de droit.

Ordre du jour :

14h00 Les bourses AEFE, il sera aussi mentionné les Bourses CROUS
3 intervenants de la société civile

14h30 Les aides sociales directes et le soutien aux Organismes Locaux d'Entraide et de Solidarité
1 intervenant de la société civile plus l'OLEs de la Circonscription

15h00 L'avenir de la Caisse des Français de l'Étranger (CFE)
1 intervenant plus M. le président du Conseil consulaire

La séance est ouverte à 14 h 05.

M. le président remercie le Poste pour son implication et pour l'organisation de ce conseil consulaire. Il rappelle également le caractère exceptionnel de ce conseil qui réunit les thématiques du CCPAS, du CCOLES et du CCB. Il explique qu'à la demande de l'Assemblée des français de l'étranger (AFE) et de M. le Ministre délégué chargé des Français de l'étranger, l'objectif est d'établir un diagnostic local et d'ouvrir des pistes d'amélioration dans un cadre participatif. Faute de pouvoir tenir des réunions d'initiative locale, il a été décidé d'organiser un conseil consulaire format affaires sociales avec des témoins invités.

Le Consul général M. François Pugeaut précise qu'il s'agit d'un format particulier au service de l'amélioration du dispositif social pour les Français expatriés. L'implication directe du public étant difficile, la séance adopte un déroulé format « affaires sociales » pour le compte des Assises de l'AFE, structuré autour de trois temps de réflexion :

- d'abord les bourses scolaires, auxquelles s'ajoutent, à la demande d'un Conseiller, les bourses universitaires (CROUS) ;
- puis les aides sociales et l'OLEs ;
- enfin l'avenir de la CFE.

Il rappelle le rôle du consulat en matière d'aide sociale, le fonctionnement des conseils consulaires dédiés suivies des commissions à Paris. Il effectue un bref rappel des dispositifs.

Un Conseiller des Français à l'étranger, indique que dix thématiques avaient été initialement proposées par l'AFE ; trois seulement ont été retenues. Le thème des bourses universitaires avait été envisagé puis écarté, mais le Poste d'Annaba est légitime à mettre ce point à l'ordre du jour au vu des besoins exprimés.

M. Pugeaut et M. Thomas Riquoir, chef du service affaires sociales au Consulat, rappellent la lettre de M. le Ministre délégué, pour qui « il est nécessaire de tenir compte des réalités budgétaires qui s'imposent à nous alors que notre modèle de protection sociale en France est déjà sous très forte tension. Il s'agit de faire de ces Assises une occasion d'optimiser les dispositifs existants en direction de nos compatriotes les plus fragiles, d'en améliorer à la fois l'efficacité et l'équité ».

Sur les bourses scolaires, Mme X, témoin invité, explique avoir toujours bénéficié du dispositif et ne formule pas de recommandation de fond.

M. X, témoin invité, arrivé en Algérie à l'été 2025, a déposé une demande AEFE lors de la deuxième campagne ; la procédure lui a été clairement présentée, mais l'impossibilité de déposer sa demande dès avril 2025 avant son déménagement a retardé l'examen et il a dû faire l'avance de la scolarité.

Les membres proposent d'autoriser, lorsqu'un déménagement en Algérie est à l'état de projet avéré, l'instruction d'un dossier de bourse sans inscription préalable au registre, sur justificatifs.

Mme Othmani, Directrice de l'Ecole française d'Annaba (annexe du LIAD d'ALGER -EGD AEFE), rappelle le délai existant entre la demande d'inscription sur le site EDUKA et le passage en commission. **Les Conseillers souhaitent élargir l'appui des élus pour fournir aux familles des simulations utiles afin qu'elles puissent décider de s'installer à Annaba, décision qui pourrait être prise en fonction de ce que les familles devront payer** ; il signale par ailleurs que l'inscription via EDUKA au LIAD est laborieuse et dissuasive pour certains parents.

Plusieurs membres demandent d'ajuster le calendrier d'inscription du LIAD afin de tenir

compte des notifications AEFE (en juin); le conseil consulaire ainsi que M. Pugeaut interrogent la possibilité pour la comptabilité du LIAD d'attendre la commission des bourses avant d'exiger le paiement de la scolarité.

M. Riquoir indique avoir assisté toutes les familles pour la constitution des dossiers sur Scolaide. S'agissant des bourses universitaires, M. X n'a pas rencontré de difficulté personnelle cette année mais relaie un sentiment récurrent de discrimination par rapport aux élèves métropolitains : la liste des pièces demandées par les consulats (relevés bancaires, copies de passeports) étant perçue comme excessive et anxiogène. Il évoque les retards liés à un bug du CROUS durant l'été 2025, qui ont compliqué l'accès au logement étudiant. **Un Conseiller propose une plateforme d'appui aux parents en difficulté, ainsi qu'une plus grande flexibilité concernant la liste des documents à produire pour leur dossier de demande de bourses. Il demande par ailleurs que le revenu calculé par les consulats et transmis aux CROUS soit communiqué aux familles pour leur permettre une simulation d'échelon en amont. L'administration et certains membres sont réservés à ce sujet.**

Il estime que le taux de chancellerie ne reflète pas les revenus réels en dinars convertis en euros. **Il propose enfin de réévaluer le « point de charge » afin de rapprocher la situation de celle des familles d'outre-mer. Les élus en accord avec M. Pugeaut, recommandent d'autoriser, lorsque nécessaire, des visites à domicile sur le modèle AEFE pour éclairer les dossiers douteux. Cela permettrait de débloquer certains dossiers pour le bénéfice des demandeurs. Un Conseiller demande la création, au Département, d'un poste d'un agent qui serait une interface entre le public et le MEAE sur le sujet des bourses CROUS.**

Sur l'AESH, les Conseillers rappellent l'objectif d'une école inclusive formant les citoyens de demain. **Ils souhaitent élargir le dispositif au-delà du seuil de 50 % d'incapacité et étendre les compétences de l'AESH aux volets psychologique, langagier et pédagogique.** Mme Othmani souligne que l'enseignant demeure responsable de la classe, y compris sur le plan pédagogique.

Les Conseillers proposent également, en accord avec les représentants de l'association des parents d'élèves, un statut officiel plus adapté à l'étranger dans le réseau AEFE, une formation spécialisée.

Un Membre du Conseil consulaire, demande que la JDC puisse être réalisée en ligne afin de tenir compte du coût financier d'un déplacement en France des jeunes Franco-algériens qui ont opté pour le service national en France. Le Consul général a rappelé qu'un projet en ce sens était toujours à l'examen par le Ministère des Armées.

Les aides sociales et l'OLEs font l'objet d'un rappel synthétique par M. Pugeaut et M. Riquoir. Les trois médecins-conseil expliquent n'avoir pas eu récemment à délivrer de certificats, mais jugent indispensable l'accès aux antécédents et certificats antérieurs, l'évaluation « à l'instant T » étant délicate ; ils signalent aussi les difficultés d'accès à leurs cabinets pour certains patients. **Ils recommandent l'accès au précédent certificat médicale MDPH pour tout renouvellement.**

Dans le cadre de la procédure MDPH, les **Conseillers proposent de réaliser une pré-appréciation pluridisciplinaire des médecins conseils de la circonscription du Consulat soutenue par la liste de notoriété, des éléments utiles pour accélérer des dossiers pénalisés par des délais métropolitains très longs. Cela permettrait une prise en charge de l'élève dès le début de l'année, par ailleurs tout demandeur de carte MDPH à l'étranger pourrait bénéficier de cette facilité.** Dans ce cadre il a été signalé qu'il avait été envoyé aux médecins conseils le guide barème officiel d'évaluation du taux d'incapacité officiel, et cela souligne le manque de cadrage de leur intervention.

M. X, témoin bénéficiaire de l'aide solidarité remercie le Ministère, mais indique que la liste des pièces est difficile à réunir pour des demandeurs âgés ; **il est proposé par certains membres d'adapter les exigences concernant les documents nécessaires par rapport l'âge et la situation des demandeurs.**

Les contraintes pesant sur l'action de l'OLES sont rappelées.

Sur la CFE, M. X, un témoin invité adhérent CFE et bénéficiaire de la catégorie aidée indique être remboursé pour les soins effectués en France mais constate devoir expliquer régulièrement la CFE aux professionnels de santé qui ne connaissent pas cette assurance. **Il est proposé une communication accrue afin que les centres de soin soient informés de l'existence de la CFE. Les membres signalent que la convention franco-algérienne du premier octobre 1980, qui a remplacé celle de 1965 et ses avenants de 1972, n'est pas pleinement mise en œuvre en matière de coordination maladie et retraite pour les binationaux.**

Les Conseillers estiment qu'une prévention accrue de la fraude CPAM à la résidence encouragerait l'adhésion à la CFE. Il souligne la double pénalisation induite par la non-convertibilité du dinar et par un taux de chancellerie jugé inadéquat : des revenus évalués au taux de chancellerie mais des cotisations réglées en euros achetés au marché parallèle. **Il est proposé un calcul des revenus prenant en compte cette spécificité algérienne, et il est recommandé un ajustement du montant de la cotisation trimestrielle pour pallier la difficulté d'obtenir des euros au taux de chancellerie en Algérie.**

M. Pugeaut et les membres plaident pour davantage de souplesse sur les plafonds de revenus pris en compte. Il est relevé par ailleurs que les adhérents hors Europe s'acquittent de la CSG, ce qui justifierait d'examiner un financement de la CFE des expatriés hors UE par la CSG.

La séance est levée à 17h40.